

Comment les grandes transformations ont-elles été financées ? Que fait-on hors de l'Europe pour faire face à l'accroissement des besoins de financement ? Ces questions se posent aujourd'hui avec acuité, et ce pour deux raisons : tout d'abord, parce que si nous voulons réaliser nos objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre, nous allons devoir réaliser des investissements massifs (estimés à 66 milliards d'euros par an en France), ce qui revient à effectuer une révolution industrielle à marche forcée ; ensuite car cette hausse doit se faire dans un contexte de tensions budgétaires importantes, et qu'il faut donc réfléchir dès maintenant aux manières d'accroître les marges de manœuvre de l'État tout en tenant compte des contraintes de soutenabilité de la dette publique.

Pour réaliser ce rapport, nous avons passé en revue de nombreuses études de cas historiques et géographiques et en avons extrait une cinquantaine d'outils de financement public et privé de la transition écologique. Ce rapport permet de conclure que le monde des techniques possibles pour assurer le financement de la transition est bien plus large que les outils mobilisés actuellement dans notre continent. Nous mettons ainsi en avant cinq rôles que l'État peut jouer, qui vont d'une prise en charge maximale du financement par l'État à une prise en charge par le secteur privé :

- **État trésorier** (Chapitre 1) : avec ces instruments, l'État finance seul certains investissements de la transition, mais nous montrons qu'il peut encore effectuer des réformes d'optimisation de sa structure de financement pour mieux prendre en charge la transition.
- **État co-investisseur** (Chapitre 2) : grâce à ces outils, l'État investit directement dans la transition mais aux côtés de capitaux privés qu'il attire. Par ailleurs, si ces outils représentent un coût pour l'État, ils peuvent également lui apporter un retour sur investissement.
- **État compensateur** (Chapitre 3) : l'État intervient pour créer les conditions qui inciteront le secteur privé à prendre en charge les investissements, mais avec une implication moindre de son bilan. Parfois cette implication est simplement conditionnelle et ne se matérialise que dans certaines conditions.
- **État architecte** (Chapitre 4) : ces outils s'inscrivent dans une conception élargie du secteur public : banques publiques d'investissements, outils de politique monétaire, entreprises publiques, système financier européen. L'État surplombe toutes ces ramifications publiques et joue un rôle d'architecte du système.
- **État prescripteur** (Chapitre 5) : ces outils mobilisent exclusivement des fonds privés, mais l'État y joue un rôle central, que ce soit par la réglementation, l'incitation ou l'orientation des financements privés.

Dans le sixième chapitre, nous nous penchons sur l'économie politique de ces outils, et nous montrons que les choix d'outils ne sont pas anodins, mais qu'ils s'inscrivent dans des conceptions économiques très différentes, à la fois concernant le rôle que doit jouer le secteur public dans le

financement, et le niveau de discipline que l'État peut imposer au secteur privé. Par conséquent, nous réfléchissons aux conditions institutionnelles pour faire évoluer ces modes de financement. Nous soulignons également que les outils étrangers et historiques ne peuvent pas être appliqués tels quels, mais qu'ils nécessitent une reconfiguration institutionnelle et une prise en compte de leur caractère démocratique.